

Activité 1 - Qu'est-ce que la neutralité

1. Observe l'image suivante.



© Oli / enseignons.be (17.01.13), www.humeurs.be

- 2. Viens noter, en silence, au tableau, un mot que t'évoque le concept de « neutralité ».
- 3. Par rapport à ce qui se trouve au tableau, comment définirais-tu « la neutralité » ? N'utilise pas de nouvelles idées.
.....
.....
.....
- 4. À partir de ce qui vient d'être dit, propose un exemple de ce qui ne serait pas neutre, c'est-à-dire « engagé », « fanatique », « radical ». (Une attitude, un comportement, une situation, un discours, une expression, etc.).
.....
.....
.....



Activité 2 - Neutre ou pas neutre ?

Détermine, pour chaque image, si la situation qu'elle représente te semble neutre ou pas.
Justifie brièvement ta réponse.



Neutre Pas neutre

Justification

.....
.....



Neutre Pas neutre

Justification

.....
.....



Neutre Pas neutre

Justification

.....
.....



Neutre Pas neutre

Justification

.....
.....



Neutre Pas neutre

Justification

.....
.....



O Neutre O Pas neutre

Justification

.....
.....



O Neutre O Pas neutre

Justification

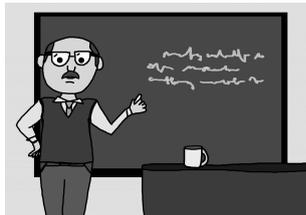
.....
.....



O Neutre O Pas neutre

Justification

.....
.....



O Neutre O Pas neutre

Justification

.....
.....

Exprime en une phrase ce que serait pour toi la neutralité dans les domaines suivants :

Domaine scientifique

.....

Domaine moral

.....

Domaine religieux

.....

Domaine artistique

.....

Domaine du droit

.....



Activité 3 - Jeu de rôle

Imagine que tu es enseignant. Aujourd'hui, tu dois proposer à tes élèves un cours sur l'avortement.

Qu'est-ce que l'avortement ? Pourquoi est-il considéré comme un sujet sensible ?

.....
.....
.....

Formule des commentaires auxquels tu pourrais avoir à répondre.

.....
.....
.....

Imagine et reprends ci-dessous une situation qui illustre concrètement un cas difficile à trancher.

.....
.....
.....

Comment aborderais-tu le sujet avec ta classe si tu étais amené à le faire ?

.....
.....
.....

Justifie ta méthode. Pourquoi, d'après toi, est-ce la meilleure manière de faire ?

.....
.....
.....



Activité 4 - Analyse de textes

Par groupe, analysez l'un des textes ci-dessous que vous viendrez présenter ensuite aux autres élèves. Veillez à :

1. faire un bref résumé du texte
2. dégager une définition de la neutralité par rapport à votre extrait
3. voir si ce concept comporte des limites, des failles et les expliquer

Soyez bien attentifs aux présentations des autres groupes et n'hésitez pas à faire des remarques si vous n'êtes pas d'accord avec ce qui se dit. Prenez note sur une feuille annexe.

Texte 1 : Décret sur la neutralité du 17 décembre 2003

« L'enseignement neutre vise à exposer et commenter les faits, que ce soit oralement ou par écrit, avec la plus grande objectivité possible, la vérité est recherchée avec une constante honnêteté intellectuelle, la diversité des idées est acceptée, l'esprit de tolérance est développé et chacun est préparé à son rôle de citoyen responsable dans une société pluraliste. »

« L'enseignement neutre vise l'éducation des élèves au respect des libertés et des droits fondamentaux tels que définis par la Constitution, la Déclaration universelle des droits de l'homme et les conventions

internationales relatives aux droits de l'homme et de l'enfant qui s'imposent à la Communauté. L'école neutre ne privilégie aucune doctrine relative à ces valeurs. Elle ne s'interdit l'étude d'aucun champ du savoir. Elle a pour devoir de transmettre à l'élève les connaissances et les méthodes qui lui permettent d'exercer librement ses choix. Elle respecte la liberté de conscience des élèves. »

Articles 1 et 2 du Décret sur la neutralité du 17 décembre 2003 de l'Etat Belge

Texte 2 : Jean Jaurès (homme politique français 1859-1914)

« La plus perfide manœuvre du parti clérical, des ennemis de l'école laïque, c'est de la rappeler à ce qu'ils appellent la « neutralité », et de la condamner par là à n'avoir ni doctrine, ni pensée, ni efficacité intellectuelle et morale. En fait, il n'y a que le néant qui soit neutre [...].

Rien n'est plus facile que cette sorte de neutralité morte. Il suffit de parcourir la surface des choses et des événements sans essayer de rattacher les faits à

des idées, d'en pénétrer le sens, d'en marquer la place [...]. Le difficile, au contraire, pour le maître, c'est de sortir de cette neutralité inerte sans manquer à la justice. Le difficile – par exemple – c'est de glorifier la tolérance sans être injuste avec les hommes qui longtemps ont considéré la persécution comme un devoir dans l'intérêt même des âmes à sauver [...]. »

JAURES, J. extraits de « *Revue de l'enseignement primaire et primaire supérieur* », octobre 1908.

Texte 3 : Anne Morelli (professeur de Didactique de l'histoire, Directeur-adjoint du Centre d'Etude des Religions et de la laïcité de l'ULB)

« En histoire, la neutralité revient tout simplement à appliquer la démarche de la critique historique. Celle-ci exige qu'on analyse les documents, qu'on découvre leurs auteurs et leurs partis-pris, qu'on confronte sans a priori les différentes versions d'un événement et les différents points de vue qui s'affrontent. (...)

Mais, pour des tas de questions politiquement sensibles aujourd'hui, cette démarche historique n'est pas prônée. (...)

Où sont les documents remettant en cause la version israélienne de la création de ce pays ? sur le rôle agressif de l'OTAN ? (...)

Quels sont les chapitres de manuels qui proposent des documents sur le soutien belge à la dictature de Mobutu et sur les complicités de la monarchie belge dans l'assassinat de Lumumba ? (...) Et si on ne peut traiter de ces questions, ni remettre en cause le dogme de la démocratie, ni s'interroger au cours d'histoire sur la différence entre un « terroriste » et un « résistant », ce cours est-il autre chose qu'une courroie de transmission du pouvoir (politique mais aussi économique, de classe et de genre), un véhicule de propagande ? »

Repris dans DECHARNEUX, B. et WOLFS, J.-L. 2010. *Neutre et engagé*, Bruxelles : E.M.E., pp. 228-229.

Texte 4 : Victor Larock (Ministre de l'Éducation nationale et de la Culture 1961)

La neutralité comporte des interdictions (...). Interdiction, en matière philosophique ou religieuse, d'utiliser l'enseignement comme un moyen ou une occasion de prosélytisme, direct ou indirect. Tout enseignant est libre d'avoir, en tout domaine, ses convictions personnelles. Mais il n'a pas à s'en faire le propagandiste auprès des enfants et des jeunes gens qui lui sont confiés. Son rôle est de les instruire, de les éduquer, nullement de les endoctriner ou d'en faire des adeptes (...) L'Enseignement de l'Etat exclut tout ce qui tend, de près ou de loin, au dirigisme des consciences.

Interdiction non moins absolue de toute forme ouverte ou insidieuse, d'intrusion politique. Non seulement il ne peut être question d'un enseignement « engagé », c'est-à-dire partisan, mais aucun enseignant n'a le droit de détourner au profit d'une cause, quelle qu'elle

soit, la moindre parcelle de l'autorité ou de l'influence qu'il exerce normalement sur ces élèves. L'Ecole de l'Etat est un lieu où la politique n'entre pas : c'est à cette condition qu'elle est l'école de tous. (...) La neutralité est autre chose qu'une abstention précautionneuse ou une ignorance délibérée devant des domaines interdits. C'est une volonté agissante. Volonté de céder aux tutelles grégaires et aux routines mentales qui conduisent à la pire des sujétions : celle de l'intelligence. Volonté d'assurer à la jeunesse les moyens de résister aux adhésions aveugles et aux entraînements fanatiques. Mais volonté aussi de lui apprendre à respecter et honorer toute conviction réfléchie et sincère. »

LAROCK, V. 2011. « Message au personnel enseignant », 1961, dans *Bulletin du Cercle du Libre Examen* - n°51, Septembre 2011.

Texte 5 : Jean-Christophe De Biseau (Didactique de la Biologie ULB – Faculté des sciences) et Laurence Perbal (Philosophie des sciences ULB – FNRS)

Le philosophe français de la laïcité Henri Pena-Ruiz écrit : « Certains hommes croient en Dieu. D'autres en plusieurs. D'autres se tiennent pour agnostiques et refusent de se prononcer. D'autres enfin sont athés. Tous ont à vivre ensemble. » Il y a un « droit à la différence » qui est à la base de nos sociétés pluralistes. Lorsque les théories créationnistes tentent de s'introduire dans les classes de sciences en soulignant la pluralité des visions de l'origine du vivant, c'est bien une interprétation du « droit à la différence » dont il est question notamment de sa tension conceptuelle avec le principe de neutralité.

A ce niveau, un parallèle peut être fait entre la neutralité de la science et celle de l'enseignement. Elles sont fondées sur une logique identique même si leurs objectifs sont différents. Elles font toutes les deux appels à une mise à distance des croyances par les individus, pour être un meilleur scientifique, un meilleur citoyen. »

PENA-RUIZ, H. 2003. *Qu'est-ce que la laïcité ?*, Paris : Gallimard, p. 9.
Repris dans DECHARNEUX, B. et WOLFS, J.-L. 2010. *Neutre et engagé*, Bruxelles : E.M.E., p. 255.

Texte 6 : Lecture de Max Weber – neutralité axiologique

Les sciences humaines et sociales doivent, pour être reconnues comme telles, se distinguer des autres discours (philosophiques, religieux ou idéologiques) ayant la prétention de dire ce qu'est l'homme et ce que sont les sociétés. Il leur faut en particulier montrer que leur objet propre ne leur interdit pas d'aspirer, comme les sciences de la nature, à produire des résultats scientifiquement valides. Par-delà les clivages entre paradigmes et courants théoriques, la neutralité axiologique est régulièrement mentionnée comme l'une des conditions de cette validité. Ce principe est invoqué pour définir la position du chercheur en sciences humaines vis-à-vis des jugements de valeur.

Le linguiste ou le géographe, le sociologue ou l'économiste, le juriste ou le psychologue devraient décrire, expliquer et comprendre ce qui est indépendamment de toute évaluation, c'est-à-dire de tout jugement appréciatif (sur ce qui est bon), normatif (sur ce qui devrait être), ou prescriptif (sur ce qu'il convient de faire).

CALLEGARO, F. et GIRARD, Ch. 2011. « La neutralité », dans *Philosophie des sciences humaines, Concepts et problèmes*, textes réunis sous la direction de HULAK, F. et GIRARD, Ch. Paris : Vrin, p. 243.

Texte 7 : Conseil de l'Europe « Dangers du créationnisme dans l'éducation »

La cible principale des créationnistes contemporains, le plus souvent d'obédience chrétienne ou musulmane, est l'enseignement. Les créationnistes se battent pour que leurs thèses figurent dans les programmes scolaires scientifiques. Or, le créationnisme ne peut prétendre être une discipline scientifique...

Le risque est grand que ne s'introduise dans l'esprit de nos enfants une grave confusion entre ce qui relève

des convictions, des croyances, des idéaux de tout type et ce qui relève de la science. Une attitude du type « tout se vaut » peut sembler sympathique et tolérante, mais en réalité elle est dangereuse...

Extraits de la discussion par l'Assemblée le 4 octobre 2007 (35e séance) (voir Doc. 11375, rapport de la commission de la culture, de la science et de l'éducation, rapporteur: Mme Brasseur). Texte adopté par l'Assemblée le 4 octobre 2007 (35e séance)

À la suite de(s) exercice(s) proposé(s) et aux textes lus et analysés, modifie et/ou précise ta définition première de la neutralité.

.....

.....

.....

.....

.....

.....



Activité 5 - Paroles d'élèves

Trois élèves nous racontent un épisode de leur vie scolaire. Dans chaque cas, le professeur fait-il preuve de neutralité ? Si tel n'était pas le cas, à ton avis, qu'aurait pu faire ou dire l'enseignant pour rendre la situation « neutre ». Justifie ta réponse.

« Un enseignant de français nous avait demandé de faire une dissertation sur l'euthanasie. J'étais pour ; l'un de mes amis était contre. En discutant des idées, l'enseignant avait dit à mon ami qu'il était mieux de changer de position, car il n'existait pas d'argument valable pour défendre son opinion, mis à part «des résidus de croyances religieuses» qui avaient pour conséquence de laisser le mourant souffrir inutilement. »

L'enseignant fait-il preuve de neutralité ? OUI – NON

Justification :

.....

.....

« Je crois en un dieu parce que c'est difficile à imaginer que l'Univers a toujours été là. Le professeur me répond qu'il est également difficile d'imaginer un être sans dimensions, qui aurait toujours existé et qui aurait créé l'Univers. »

L'enseignant fait-il preuve de neutralité ? OUI – NON

Justification :

.....

.....

« J'explique à mon professeur que je suis intéressée par l'Islam, le Judaïsme et le Christianisme mais que je regarde la différence fondamentale et que je me demande ce que les historiens disent sur la résurrection... Je lui demande aussi ce qu'on a comme éléments de preuve de tout ça. Beaucoup de choses ou peu ? Le professeur me répond qu'il n'a pas le droit de me répondre. »

L'enseignant fait-il preuve de neutralité ? OUI – NON

Justification :

.....

.....



Activité 6 - À toi de jouer

Tu es le professeur, à toi d'être le plus neutre possible.

Lors d'une discussion sur les préjugés, un élève stigmatise l'homosexualité comme une « maladie », parce que « Dieu a créé Adam et Eve pour procréer et pas deux hommes et deux femmes, donc on devrait mettre les homosexuels en prison »¹ ! Que devrait répondre le professeur ?

.....

.....

.....

.....

Le cas des témoins de Jéhovah est saillant. Selon les croyances de ces derniers, ils ne peuvent fêter autre chose que Dieu. Autrement dit, pas de fête d'anniversaire, par exemple. Dès lors, comment le professeur doit-il réagir lorsqu'un parent d'élève ne veut pas que son enfant participe à une fête d'anniversaire ?²

.....

.....

.....

.....

Un professeur de biologie enseigne la théorie de l'évolution. Le lendemain, un parent d'élève, protestant, transmet au professeur via sa fille, une autre version des choses : la vision créationniste. L'enseignant neutre doit-il faire part de cette version-là au reste du groupe-classe ?

.....

.....

.....

.....

¹ Voir, MEURANT, F. dans DECHARNEUX, B. et WOLFS, J.-L. 2010. *Neutre et engagé*, E.M.E., Bruxelles, p. 261.

² <http://www.lalibre.be/archive/neutralite-l-enseignant-doit-bricoler-51b8f4efe4b0de6db9c8ba83>